

le Pôle d'Appui à la Scolarité

peut

Intervenir auprès de votre enfant pendant le temps scolaire

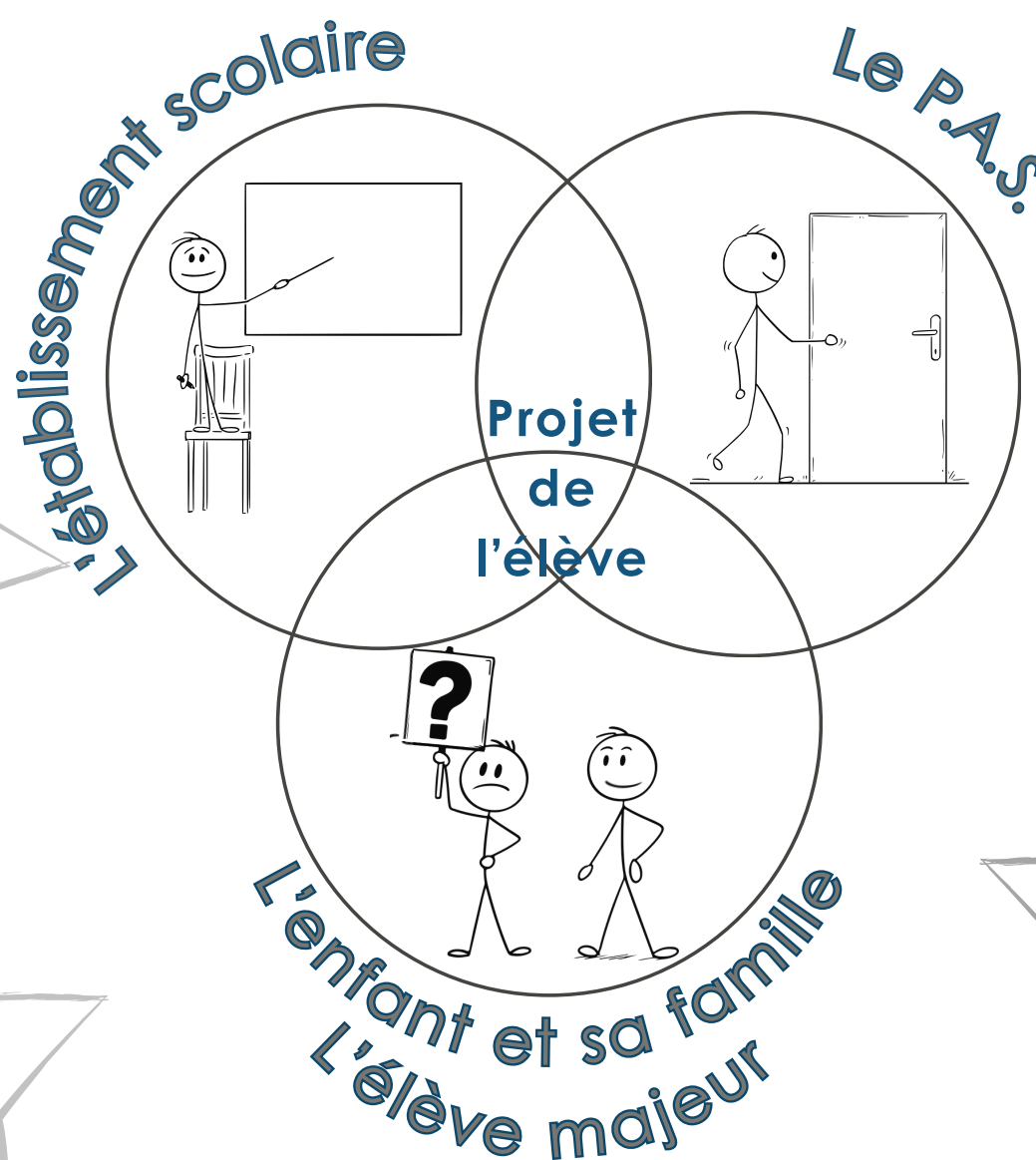
Intervenir à la demande du/des responsable(s) légal(aux), de l'établissement scolaire.

Proposer des aménagements pédagogiques et éducatifs
Proposer du matériel pédagogique adapté si besoin

Sensibiliser les professionnels aux besoins de votre enfant

Favoriser le lien avec d'autres professionnels intervenant auprès de votre enfant

Vous accompagner vers une demande de reconnaissance de handicap auprès de la MDPH, si la situation le nécessite



Contactez-nous



Permanence téléphonique

06-18-29-47-76

Les mercredis de
13h à 15h



Mail

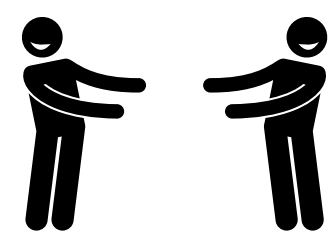
Secteur H.Urfé :
pas-urfe@ac-lyon.fr

Secteur du Portail Rouge:
pas-portailrouge@ac-lyon.fr

Secteur J.Dasté:
pas-daste@ac-lyon.fr

Secteur du Pilat:
pas-pilat@ac-lyon.fr

Fiche saisine



Permanences physiques
au collège

Collège du Pilat
les jeudis de 10h à 14h

Lycée Jean Monnet
les jeudis de 9h à 13h